UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

Plan d'études pour l'obtention du

Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire I

- **Géosciences**
- **Mathématiques**
- **Informatique**
- **Sciences naturelles**
- **Sciences du sport et de la motricité**

Introduction

Accepté par la Faculté des sciences et de médecine le 26.04.2021

FACULTE DES SCIENCES ET DE MÉDECINE
MATHEMATISCH-NATURWISSENSCHAFTLICHE UND MEDIZINISCHE FAKULTÄT

1 Généralités

Ce plan d'études contient les dispositions d'exécution du *Règlement du 6 avril 2020 pour l'obtention du Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire I* (BSc_SI), ci-après Règlement BSc_SI.

Le Règlement du 6 avril 2020 pour l'obtention des Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire I (BSc_SI) prévoit une limitation de la durée des études de Bachelor (voir articles 10, 13 et 31).

1.1 But du Bachelor BSc_SI

Le *Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire I* est la première étape, offerte par l'Université de Fribourg, dans la formation d'enseignantes et d'enseignants du secondaire I. Le *Bachelor of Science* est décerné par la Faculté des sciences et de médecine – appelée par la suite la Faculté – et se compose d'une introduction aux modes de penser et aux connaissances en sciences et en mathématiques, d'une introduction aux Sciences de l'éducation, d'exercices accompagnant les cours ainsi que des stages. Dans la suite du document, le terme de « Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire I » sera abrégé par BSc_SI.

La 2e étape de la formation d'enseignantes et d'enseignants au degré secondaire I est dispensée par le Département des sciences de l'éducation de la Faculté des lettres et des sciences humaines. Elle conduit au *Master of Arts en enseignement pour le secondaire I.* Ce MA, combiné au BSc_SI, donne automatiquement droit au *Diplôme d'aptitude à l'enseignement secondaire I (DAES I).* Cette formation a obtenu la reconnaissance fédérale, accordée par la CDIP, ce qui signifie que le DAES I est reconnu dans toute la Suisse.

1.2 Compétences acquises

Par l'obtention d'un **BSc en enseignement pour le degré secondaire I**, l'étudiant-e aura acquis, dans les disciplines d'études choisies, une connaissance de base, ainsi que d'autres plus spécifiques jouant un rôle central dans son enseignement futur. Celles-ci auront été complétées par des didactiques de discipline, permettant une transmission des savoirs de ces disciplines au secondaire I.

L'étudiant-e aura acquis, avec les sciences de l'éducation, des éléments de pédagogie et de psycho-pédagogie qui lui seront professionnellement utiles. Les stages pratiques de sensibilisation lui auront permis de récolter ses premières expériences de l'organisation et de l'enseignement dans une école du secondaire I.

Grâce à une **formation bilingue** intégrée, l'étudiant-e aura enrichi son vocabulaire spécifique en français et en allemand et acquis l'aptitude à communiquer et à s'informer, avec ces langues, dans les disciplines d'études choisies.

1.3 Structure générale des études

1.3.1 Notions de base

a) Les études menant au BSc_SI se composent d'**unités d'enseignement** (UE) telles que les cours, les exercices, les travaux pratiques, les workshops, les projets, etc., qui s'étendent habituellement

sur un semestre. À chaque UE est associé un nombre de **points ECTS**[1], transformables en **crédits ECTS** par une procédure d'évaluation telle qu'un examen.

b) Le BSc_SI requiert l'acquisition de 180 crédits ECTS, correspondant à 3 années d'études à plein temps. Ces crédits sont répartis de la manière suivante : 150 crédits ECTS sont réservés pour la formation disciplinaire – y compris la didactique des disciplines – dans les disciplines d'étude choisies et 30 crédits ECTS sont destinés à une introduction aux sciences de l'éducation ainsi qu'aux stages.

1.3.2 Formation disciplinaire

La formation disciplinaire comprend 3 ou 4 disciplines d'études ; une d'entre elles peut être choisie en dehors de la Faculté. Le volume d'une discipline se situe à 30 ou à 50 crédits ECTS, à l'exception des disciplines « Sciences naturelles » et « Sciences du sport et de la motricité », dont le volume est de 70 crédits ECTS. Les disciplines peuvent être combinées librement.

Les programmes d'études de la Faculté des sciences et de médecine sont les suivantes :

Géosciences, Mathématiques, Informatique, Sciences naturelles, Sciences du sport et de la motricité.

La Haute École Pédagogique de Fribourg offre :

Activités créatrices, Économie familiale

La Faculté des lettres et des sciences humaines offre :

Français, Germanistik, Italien, Langue et littérature anglaises, Langue et culture latines, Langue et culture grecques, Français langue étrangère, Deutsch als Fremdsprache, Italien langue étrangère, Rhéto-roman, Histoire, Musicologie et histoire du théâtre musical, Arts visuels, Science des religions.

Enfin, la Faculté de théologie offre :

Enseignement religieux.

1.3.3 Formation pédagogique et didactique et introduction à la formation pratique

La formation pédagogique et didactique se compose d'un volume de 18 crédits ECTS et l'introduction à la formation pratique de 12 crédits ECTS.

1.4 Evaluation des UE et attribution des crédits ECTS

L'acquisition des crédits ECTS passe par deux étapes : l'évaluation des unités d'enseignement et la validation des crédits ECTS.

Chaque unité d'enseignement est évaluée, soit sous la forme d'une épreuve, soit par la participation active à des expériences, des exercices ou d'autres travaux pratiques. Une épreuve conduit habituellement à une note, alors que les autres formes d'évaluation sont jugées à l'aide des prédicats « réussi » ou « échoué ». Les modalités d'évaluation d'une UE sont décrites dans des annexes (une par domaine) disponibles à http://www.unifr.ch/scimed/fr/plans. Si l'épreuve d'une unité d'enseignement est parfois orale, parfois écrite, les étudiant-e-s doivent être informé-e-s au début du semestre correspondant de la façon dont se déroulera l'épreuve. De manière similaire, ils doivent être instruits au début de chaque semestre sous quelles conditions les travaux, les expériences ou les exercices sont jugés « réussi ». L'épreuve porte sur la matière de l'UE telle

[1] ECTS est l'abréviation de *European Credit Transfer System*. 1 crédit ECTS correspond à environ 30 heures de travail effectif.

qu'elle a été enseignée la dernière fois. En cas d'exception, celle-ci sera communiquée par le Département et/ou par l'enseignant responsable.

Les unités d'enseignement sont regroupées en **paquets de validation**. Le nombre de paquets de validation est fixé à 4 ou 5 par l'Article 22 du Règlement pour l'obtention du BSc_SI : un paquet pour les études dans chacune des 3 ou 4 disciplines choisies, ainsi qu'un paquet pour la formation didactique et pratique.

La **validation des crédits ECTS** (art. 23 et 24 du Règlement) consiste à transformer les points ECTS attribués à chaque UE en crédits ECTS pour autant que :

- le nombre de crédits ECTS requis soit atteint ;
- la moyenne des notes des épreuves du paquet de validation, pondérée avec les points ECTS, soit au moins de 4.0 ;
- les critères d'évaluation des UE non examinées aient été remplis
- il n'y ait aucune note égale à 1.0.

Une fois le paquet validé, sur demande de l'étudiant-e et après acquittement de la taxe d'examen, un relevé de prestations indiquant les résultats des évaluations et le nombre de crédits acquis sera délivré par le Décanat (art. 26 et 27 du Règlement).

La procédure de validation de la 1e année suit des règles particulières : afin de satisfaire à l'exigence de l'art. 10, al. 1 du Règlement BSc_SI – la 1e année doit être réussie au plus tard à la fin du 4e semestre[2] –, les UE obligatoires de la 1e année sont prises en compte dans un « paquet virtuel » commun et les critères de réussite lui sont appliqués. Si ceux-ci sont satisfaits, les études peuvent être poursuivies. Dans le cas contraire, un constat d'échec est prononcé et les études dans les voies d'études du BSc_SI ou du BA_SI ne sont plus possibles. La désignation des UE de ce « paquet virtuel » est donnée dans le présent plan d'études[3].

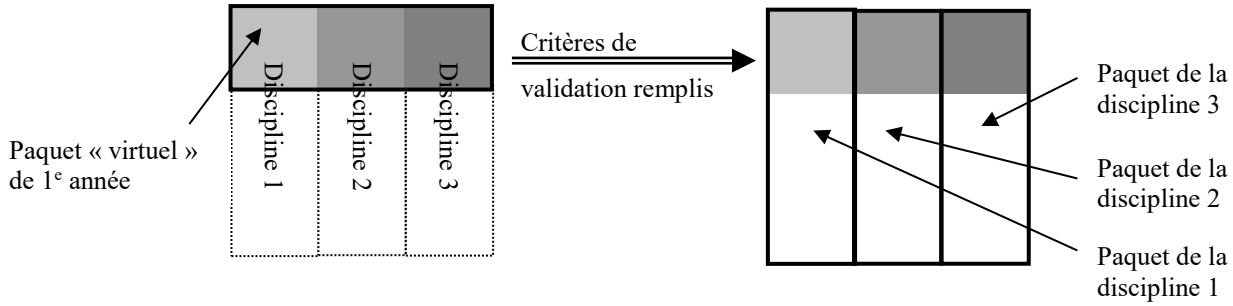

1.5 Langues d'enseignement

L'enseignement des disciplines de la formation disciplinaire de la Faculté est donné en français ou en allemand, selon les préférences de l'enseignante ou de l'enseignant. En ce qui concerne les exercices, les travaux pratiques et les épreuves, l'étudiant-e a la possibilité de s'exprimer dans l'une ou l'autre langue (français ou allemand). L'enseignement des disciplines de la formation pédagogique et didactique ainsi que l'introduction à la formation pratique se fait dans la langue du Centre d'enseignement et de recherche choisi.

1.6 Éthique scientifique

Les principes d'éthique font partie intégrante de la formation scientifique. Les règles internationalement admises doivent être respectées lors de l'élaboration et de la rédaction de tout travail scientifique (projet, séminaire, rapport, etc.). En particulier, toute source externe d'information (articles, communications orales, page web, etc.) doit être correctement citée.

[2] La session d'examens de septembre qui précède la rentrée académique fait partie du semestre de printemps.
[3] Dans cette procédure, seuls les programmes de la Faculté des sciences et de médecine sont pris en compte.

1.7 Règlements et informations complémentaires

Des informations complètes et détaillées concernant le BSc_SI peuvent être trouvées dans les documents cités sur la page web http://www.unifr.ch/scimed/fr/plans, ainsi que sur la page http://www.unifr.ch/scimed/fr/studies/teach.